

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 16798
Numéro SIREN : 440 072 643
Nom ou dénomination : 6-24 HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2024 sous le numéro de dépôt 8072

6-24 HOLDING
Société par actions simplifiée au capital de 11 068 euros
Siège social : 8 rue de Hanovre
75002 PARIS
RCS PARIS 440 072 643

EXTRAIT NECESSAIRE A L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MAI 2023**

[...]

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide, à toute fin utile de réitérer ses décisions de :

- renouveler dans ses fonctions de co-Commissaire aux Comptes titulaire pour une période de six années, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027, le mandat de la société FITECO,
- nommer la société Fleuret Associés Audit, représentée par son associé, Monsieur Jean-François Lavallard, sise Espace « Gennevilliers plus », 7 rue du Fossé Blanc, CS 20001, 92233 Gennevilliers cedex, en qualité de co-Commissaire aux comptes, pour une durée de 6 ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

L'Assemblée Générale prend acte que la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation des co-Commissaires aux Comptes suppléants, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée par 21 016 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

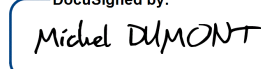
SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée par 21 016 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

[...]

**Extrait certifié conforme par le Président
Michel DUMONT**

DocuSigned by:

F76E1E0CC1D4476...